

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or**

Séance du Conseil Municipal du 17 Septembre 2025 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Cyrielle VILLANI

Convocation envoyée le 11 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29 Nombre de votants : 27

Nombre de présents : 20 Nombre de procurations : 7

Pour : 27 Contre : Abstention :

Membres présents

Mme Céline TONOT	Mme Béatrice SIMON	M. Gaëtan GUERMONPREZ
M. Jean-Marc RETY	M. Luc LE LORC'H	M. Jean-Louis MERZAUX
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	Mme Monique ISSAD	M. Jonas MOUNDANGA
M. Jean-Marc GONÇALVES	M. Christophe SAGE	Mme Hélène MARTEEL
M. Christian BOUCASSOT	M. Jean-Luc JONCOUR	Mme Cyrielle VILLANI
Mme Florence BIZOT	Mme Patricia QUELIN	Mme Valérie GRANDET
M. Pierre BERTRAND	Mme Fabienne VION	

Membres absents

Mme Marie-Line BONNOT (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)	Mme Anne MILLOT (pouvoir à M. Jonas MOUNDANGA)
M. Christian CHEVREUX (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	M. Samir ASGASSOU
Mme Myriam HENNEQUIN	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)
M. José ALMEIDA (pouvoir à Mme Céline TONOT)	M. Fernando NOVO (pouvoir à Mme Valérie GRANDET)
M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	

N° 2025-074 : Création de postes – promotion interne 2025

Sur proposition de Monsieur Jean-Marc RETY, Premier Adjoint à la Maire :

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU le budget communal ;

CONSIDÉRANT que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

CONSIDÉRANT qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

CONSIDÉRANT que la délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé.

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un emploi de rédacteur et un emploi d'agent de maîtrise en raison de l'inscription sur liste d'aptitude au titre de la promotion interne de 2 agents de la Ville de Longvic,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE de la création, à compter du 1^{er} octobre 2025, des deux emplois suivants :

- un emploi de rédacteur permanent à temps complet- Filière administrative-cadre d'emplois des rédacteurs.
- un emploi d'agent de maîtrise permanent à temps complet-Filière technique-cadre d'emploi des agents de maîtrise.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget,

DIT que les postes d'origine seront supprimés lors d'un prochain Conseil Municipal après avis du CST.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS